

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Cinquième Session
Genève, 29 mai – 2 juin 2017

DECISION PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION CONCERNANT LE CWS, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT¹

Document établi par le Secrétariat

1. À la reprise de sa quatrième session du 21 au 24 mars 2016, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a débattu le point 4 de l'ordre du jour : "Décisions de la quarante-septième session de l'Assemblée générale concernant le CWS, y compris les questions relatives au Plan d'action pour le développement". Les délégations ont exprimé des vues divergentes sur la question de savoir si le CWS devait présenter un rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Afin de favoriser le débat sur ce point de l'ordre du jour, la présidente a suggéré de tenir une discussion informelle pendant la session. Le CWS a pris connaissance d'un rapport sur les résultats de ces discussions et a relevé que différentes délégations avaient souligné que la nouvelle enquête sur l'utilisation des normes de l'OMPI, approuvée au cours de la session, pouvait constituer un bon point de départ pour recueillir les informations factuelles sur la mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices de propriété industrielle. Le CWS a accepté de poursuivre l'examen des questions en suspens concernant le point 4 de l'ordre du jour à sa cinquième session (voir les paragraphes 13 à 23 du document CWS/4BIS/16).

2. Le Secrétariat a réalisé l'enquête au moyen d'un questionnaire et d'une lettre d'accompagnement soulignant qu'il importait de signaler tout problème rencontré lors de la mise en œuvre des normes de l'OMPI et leurs causes, et les résultats de l'enquête sont présentés à la cinquième session du CWS (voir document CWS/5/2).

¹ Ce point de l'ordre du jour est sans préjudice des positions des membres quant à la question de savoir si le CWS est concerné par le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.

3. À sa quarante-huitième session tenue du 3 au 11 octobre 2016, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné le rapport sur la reprise de la quatrième session du CWS. Plusieurs délégations se sont félicitées de la reprise des travaux du CWS et ont souligné l'importance que revêtaient l'élaboration et la mise en œuvre des normes de l'OMPI. Certaines délégations ont mis en évidence le lien entre le CWS et les recommandations du Plan d'action pour le développement. Une délégation attendait avec intérêt les résultats de l'enquête afin de mieux comprendre l'incidence des normes en cours d'élaboration sur les offices nationaux de propriété intellectuelle. En conclusion, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé ce qui suit (voir les paragraphes 196 et 204 du document WO/GA/48/17) :

“L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI (CWS) (document WO/GA/48/10)”.

4. Le CWS est invité à prendre note de la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-huitième session concernant le CWS.

[Fin du document]